

## ***OUVERTURE DU COLLOQUE***



## *ALLOCUTIONS D'OUVERTURE*

*Jean-Michel CHARPIN*  
*INSEE*

Puisque la date<sup>1</sup> de ce colloque m'en donne l'occasion, je vous transmets mes meilleurs vœux pour l'Association de comptabilité nationale, pour les comptables, les statisticiens, les économistes qui s'intéressent aux questions de comptabilité nationale. Moi-même, je me félicite de l'existence de ce colloque biennal et je veille à en favoriser la tenue dans la mesure de mes moyens, c'est-à-dire à travers la contribution des personnes de l'INSEE qui acceptent d'y consacrer une partie de leur temps. Je me réjouis qu'il y ait beaucoup d'inscrits à ce colloque et qu'un certain nombre de nos collègues d'instituts étrangers ou d'organisations internationales puissent participer à ces travaux.

Le rôle fondamental, à mon sens, de ce colloque est de permettre que cette discipline reste vivante. Le risque pour la comptabilité nationale est qu'après la période des inventeurs, des pionniers, on se contente de la production. Cette production pose des problèmes intéressants et importants. Mais il ne faut pas ignorer le fait que pendant ce temps le monde continue d'évoluer et à quelle vitesse ! Il faut rester inventif pour pouvoir adapter la comptabilité nationale au monde tel qu'il est et tel qu'il sera. Je m'étais beaucoup réjoui, par exemple, de l'initiative qu'avait prise mon collègue britannique, aujourd'hui retraité, avec le rapport Atkinson traitant de la mesure directe de la production non marchande. En effet cela me paraît un sujet où il y a des investigations conceptuelles, méthodologiques, pratiques, où les choix sont complexes et où, par ailleurs, comme l'a bien montré le rapport Atkinson, il ne suffit pas d'avoir les bons concepts pour automatiquement avoir la méthode optimale. On voit que les meilleures intentions peuvent déboucher sur des difficultés si, dans la mesure et l'application, on n'a pas les outils adaptés. En tous cas je trouve très fructueux que l'on mène ce type de débat.

Lors de ce colloque, un certain nombre de sujets très importants seront abordés. J'ai été ces derniers mois membre de la Commission Pébereau qui a travaillé à la demande du Ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie sur les finances publiques et la dette (je le précise pour nos collègues étrangers). Cette Commission n'avait pas d'objectifs strictement comptables mais néanmoins j'ai été surpris du temps que nous avons passé à parler non pas de mesure de la dette publique au sens strict, puisque je dois dire que la mécanique européenne mise en place dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance nous fournit tout ce qu'il faut, mais de la question des retraites. Les débats finalement assez approfondis que nous avons eus à ce sujet donnent lieu dans le rapport Pébereau à des développements intéressants sur des thèmes qui ont une importance pour les comptables puisque, comme chacun sait, ce sujet fait l'objet de débats internationaux aigus dans l'optique de la révision du Système de comptabilité nationale.

Les questions soulevées sont difficiles, j'en cite quelques-unes. Jusqu'où faut-il distinguer les régimes de retraites mutualisés et les régimes de retraites d'employeurs ? Est-ce que du point de vue du droit des retraités, il y a une quelconque différence entre le droit vis-à-vis d'un régime mutualisé ou vis-à-vis d'un régime d'employeur ? Si ce droit s'apparente à une créance, qui détient la dette correspondante ? Et est-ce parce qu'on n'arriverait pas à décider du titulaire de cette dette que l'on devrait dire qu'il n'y a pas de créance ?

Les questions qui ont trait aux recettes sont tout aussi délicates. Pour les régimes publics d'employeurs, les dépenses futures sont à peu près certaines mais les recettes futures le sont à peu près tout autant. Pourquoi y aurait-il un traitement différent des futures dépenses et des futures recettes ? La question la plus simple à formuler et que je trouve aussi la plus difficile est la suivante : serait-il raisonnable d'agréger de la dette publique, qui correspond à des dépenses publiques déjà faites, avec des dépenses publiques qui non seulement sont à des horizons lointains, 20 à 30 ans pour certaines, mais qui en outre ne sont pas certaines puisqu'évidemment dans la plupart de nos régimes de retraites il s'agit de promesses qui ont une certaine

---

<sup>1</sup> 18 janvier 2006

probabilité de se réaliser qui n'est pas 100 %. Et d'ailleurs il y a deux ans, j'y ai joué quelque rôle, nous avons vécu une loi de réforme des retraites qui a significativement modifié les droits y compris les droits acquis.

Toutes ces questions sont très complexes et je trouve très bien que les organisateurs aient décidé d'y consacrer une session pour avancer dans notre réflexion, ce qui nous mettra en meilleure position dans les prochaines discussions internationales.

Vous allez traiter aussi de la question de la mesure des inégalités, de ce que la comptabilité nationale peut dire et ne pas dire à ce sujet, du caractère synthétique et relativement pauvre du PIB et des agrégats de même nature. C'est une bonne chose aussi, car ce sont des sujets sur lesquels nous sommes très fréquemment interpellés dans le débat social. D'ailleurs Jacques Freyssinet, qui fera une intervention dans ce colloque, préside actuellement pour le CNIS un groupe de travail qui a pour objet de s'interroger sur le système d'information sur les inégalités, le rôle des indicateurs qualitatifs, quantitatifs, monétaires et non monétaires. Seul un système d'information peut permettre d'approcher ce genre de question. Au niveau international la technique des indicateurs devient de plus en plus usuelle. Nous-mêmes nous nous y sommes engagés avec peut-être plus de prudence que d'autres systèmes statistiques. Est-ce un bon choix, un mauvais choix, quelle utilité peuvent avoir ces indicateurs, quelles sont les précautions à prendre dans leur utilisation ?

Il me reste à vous souhaiter un fructueux colloque avant de passer la parole à Pierre-Yves Hénin.

*Pierre-Yves HENIN*  
*Université de Paris 1*

C'est avec plaisir que j'accueille en Sorbonne aujourd'hui les participants à ce 11<sup>ème</sup> colloque de l'ACN. Ce qui permet à ce colloque de vivre, de progresser, de maintenir le cap, c'est évidemment l'implication de l'équipe qui anime l'association, c'est aussi cette longue collaboration entre l'INSEE et l'Université de Paris 1-Panthéon Sorbonne. Vous êtes ici dans nos locaux historiques qui, pour Paris 1, ne correspondent plus qu'à une partie de ses locaux d'activité mais qui est toujours lourde d'une signification symbolique. Comme toutes les universités, Paris 1 s'adapte à des mutations profondes. En matière d'enseignement vous avez entendu parler de ce LMD qui cherche à mieux participer à une harmonisation européenne de la structure de l'enseignement supérieur. Nous avançons également en terme d'organisation de la recherche. Le choix fait récemment de participer à ce nouveau projet ambitieux de l'Ecole d'Économie de Paris en est la marque. C'est une occasion de plus de collaborer avec l'INSEE à travers ses écoles et son centre de recherche.

La lecture de votre programme très riche fait apparaître une forte implication des organisations internationales, qu'elles soient productrices de normes internationales ou en charge de mettre en œuvre et de faire connaître des comparaisons internationales. Cela montre que la comptabilité nationale épouse son temps, qu'elle s'efforce de répondre à des questions de politique économique et de se faire l'écho de débats qui animent la théorie.

Je serai bref car je ne vais pas reprendre ce qu'a dit Jean-Michel Charpin, mieux que je ne le ferai, ne serait-ce qu'en évoquant les questions posées par la mesure de la dette et des déficits publics et la construction des normes qui peuvent servir au pilotage des politiques dans ces domaines, ainsi que l'importance prise par la réforme des systèmes de retraites. Là aussi les choix politiques sont lourds de conséquences parfois difficiles à prévoir en matière de comportement des agents et aussi sur la question plus fondamentale relative à la caractérisation et à la comptabilité des droits qui peuvent sous-tendre la refonte de ces systèmes.

La mesure des inégalités des niveaux de vie, comme celle de la pauvreté, peut de moins en moins s'exprimer en terme purement pécuniaire mais les solutions alternatives en cours d'expérimentation posent des problèmes importants pour élargir la gamme des indicateurs pertinents. Faut-il dans ces conditions maintenir cette volonté d'agréger, de comparer ces indicateurs ? Comment trouver des indicateurs avancés d'explosion sociale ? Une actualité récente, la révolte des banlieues, nous montre la pertinence de telles questions.

Le partage de la valeur ajoutée et son évaluation à long terme posent aussi de sérieux problèmes de méthodes alors qu'il serait utile que des faits stylisés servent de préalable au dialogue et à la négociation sociale. Il suffit d'évoquer la diversification des formes de rémunération des cadres, avec la distribution de titres, pour se demander aujourd'hui où passe la frontière entre rémunération salariale et non salariale.

Enfin partout une économie de plus en plus immatérielle pose des problèmes de représentation, théorique autant que comptable, pour l'entreprise comme pour l'administration et les ménages. La comptabilité publique, la comptabilité d'entreprise, la comptabilité nationale se rapprochent sans se confondre. Nous vivons aujourd'hui à l'université, comme dans les autres administrations, l'expérience de la LOLF qui va introduire dans la politique des administrations publiques des analyses de coûts proches de la comptabilité analytique et des mesures de performance qui vont utiliser de nombreux indicateurs - non monétaires le plus souvent, et monétaires pour certains cas - qui contribueront à une meilleure connaissance de la sphère publique. Pour avoir à pratiquer ces dispositifs, je peux vous dire que le passage de la question de principe à des contenus analytiquement fondés demandera encore beaucoup de travail.

A partir de là diverses réflexions peuvent être évoquées je n'en reprendrai que deux :

- les limites de l'immatériel qui induisent des conséquences importantes
- la définition des droits, les périmètres du taxable, qui rebondissent sur la place du politique et sur les frontières des différents modèles d'entreprise.

Je mentionnerai également une réflexion sur les mécanismes d'évolution : on s'aperçoit que si les normes comptables connaissent actuellement une mutation, c'est bien sûr, parce qu'il y a une mutation des fondamentaux dans les échanges et les comportements des agents mais le catalyseur de ces faits a souvent été la déviance : les problèmes de comptes falsifiés d'ENRON, les déficits publics qui ont été contestés... Diagnostiquer ces mécanismes de déviance suffit-il à une correction politique ? Quel est leur rôle moteur dans l'évolution des systèmes comptables ?

Je ne vais pas allonger ce propos liminaire mais plutôt vous souhaiter un plein succès dans vos travaux et remercier tous les organisateurs de ce colloque qu'ils soient de l'association, de l'INSEE comme de l'Université.

